



Main levée de curatelle renforcée

Par **Lolyta07**, le **25/10/2020** à **10:38**

Bonjours une curatrice peut elle s opposer à ma demande de main levée de curatelle renforcée j ai vu un expert medical certifié qui ne s y oppose pas d accord pour une main levée j a écrit au juge pour être auditionné et il doit recevoir le certificat médical certifié et puis je suis sans sans cesse a dire de faire ceci cela a ma curatrice une mauvaise gestion de sa part et me fais pas parvenir tout les documents demandés en plus j ai faits le nécessaire toute seule mes démarches pour déménager et être reconnu RQTH pour retrouver un emploi faire une formation elle me dit qu elle veut me maintenir dans cette curatelle renforcée car elle me connais pas assez et ne sait pas comment je fonctionne qu est ce que cela avoir car je viens d arriver dans la region c est la deuxième fois que je fais une demande de main levée la première c était il y a 1 an et demi sur le gard alors que j ai retrouvé toute mes facultés psychologiques et physique et je m aperçois qu il y a bcp de disfonctionnement avec cette curatelle le juge prend il en compte mon témoignage et mon souhait et celui du médecin ou bien écouté t il encore la curatelle j avoue j ai plus confiance dans se système vais je un jours sortir de ce système abusif cela fais 7 ans que j y suis et cette mesure n est plus adaptée pour moi je suis capable de tout gérer maintenant merci de votre réponse

Par **youris**, le **25/10/2020** à **11:26**

bonjour,

la décision appartient au juge, votre curatrice n' a pas le pouvoir de s'opposer à cette main levée, mais il est probable que le juge sollicite son avis.

vous avez tout à fait le droit de demander un réexamen de cette mesure de protection.

salutations